



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/93/22
13 novembre 2023

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quatre-vingt-treizième réunion
Montréal, 15 – 19 décembre 2023
Point 7(c) de l'ordre du jour provisoire¹

**RAPPORT GLOBAL D'ACHÈVEMENT DES PROJETS DE L'ANNÉE 2023
(Partie II)**

Introduction

1. Conformément aux décisions pertinentes sur les rapports d'achèvement des projets (RAP), la décision 92/19 b) étant la plus récente, les listes contenant des RAP en suspens dus pour 2023 ont été envoyées aux agences bilatérales et d'exécution en juillet 2023 pour le second rapport global de l'année à remettre à la 93^e réunion.
2. Conformément à la décision 92/19 b), l'Administratrice principale Surveillance et évaluation (APSE) a demandé aux agences de donner les raisons de l'absence de présentation des RAP dus pour la 93^e réunion, le cas échéant. Les causes n'étaient pas différentes de celles avancées dans les précédents rapports globaux, et étaient liées aux douanes, à des problèmes de visa, à une instabilité politique ou à des problèmes temporaires de chaîne d'approvisionnement mondiale, provoquant des retards d'achèvement des projets.
3. Au total, 48 RAP relatifs à des projets pour Accords pluriannuels, dont la liste est donnée dans l'annexe I au présent document, ont été remis après la 92^e réunion et avant l'échéance convenue pour la prise en compte à la 93^e réunion, dont 47 étaient liés à des plans de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) et un, à un projet de production de chlorofluorocarbone (CFC). Ce dernier est le dernier projet en suspens pour les CFC financé par le Fonds multilatéral dont le RAP était dû. Cette remise finale permet la clôture de la base de données des remises en ligne des RAP pour les projets relatifs aux CFC ; cette plateforme de remise sera transformée en référentiel.
4. Six RAP individuels remis pour la 93^e réunion, dont la liste est donnée dans l'annexe II au présent document, comprenaient cinq rapports pour des projets ne portant pas sur des investissements (quatre projets de vérification et un projet global de remplacement des refroidisseurs) et un pour un projet d'investissement (projet de reconversion).

¹ UNEP/OzL.Pro/ExCom/93/1

I. Résumé des informations des rapports d'achèvement des projets pour Accords pluriannuels

I.1 Vue d'ensemble des informations des rapports d'achèvement des projets pour Accords pluriannuels

5. Des 294 projets pour Accords pluriannuels identifiés comme terminés dans le rapport périodique de 2022, les agences bilatérales et d'exécution ont remis 286 RAP avant la 93^e réunion, dont 242 ont été reçus avant la 92^e réunion et 44 après, laissant huit RAP en suspens, comme indiqué dans le tableau 1. La liste des huit RAP en suspens est jointe à l'annexe III au présent document. De plus, une liste de 17 RAP pour Accords pluriannuels en suspens dus par décision est jointe à l'annexe IV au présent document.

Tableau 1. Vue d'ensemble des RAP pour Accords pluriannuels

Agence	Terminé	Reçus avant la 92 ^e réunion	Reçus après la 92 ^e réunion	En suspens
Canada	3	3	0	0
France	6	6	0	0
Allemagne*	12	10	2	0
Japon	1	1	0	0
PNUD*	59	53	5	1
PNUE*	112	72	35	5
ONUDI	75	72	1	2
Banque mondiale	26	25	1	0
Total	294	242	44	8

*En outre, le PNUD a remis deux RAP pour Accords pluriannuels, le PNUE a remis un RAP pour Accords pluriannuels et l'Allemagne a remis un RAP pour Accords pluriannuels pour des projets terminés après 2022.

6. Le Tableau 2 indique les fonds globaux décaissés, les substances appauvrissant la couche d'ozone (SAO) éliminées et les retards d'achèvement des 48 projets pour Accords pluriannuels pour lesquels des RAP ont été reçus depuis la 92^e réunion, et qui ont été intégrés au présent rapport global pour évaluation à la 93^e réunion.

Tableau 2. Vue d'ensemble du budget, des SAO éliminées et des retards dans les RAP pour Accords pluriannuels soumis après la 92^e réunion

Agence	Financement des Accords pluriannuels (\$ US)		Élimination de consommation (tonnes PAO)		Élimination de production (tonnes PAO)		Retards moyens (mois)*
	Approuvé	Décaissé	Approuvée	Réelle	Approuvée	Réelle	
PNUD	646 899	635 797	8,9	8,3	0,0	0,0	6,07
Allemagne	1 633 818	1 601 145	14,3	22,1	0,0	0,0	10,13
BIRD	10 600 000	10 600 000	0,0	0,0	3 020,0	3 020,0	-3,00
PNUD	10 943 102	9 172 029	182,7	170,6	0,0	0,0	4,05
PNUE	9 426 239	8 980 900	59,2	30,0	0,0	0,0	5,29
ONUDI	1 064 785	901 030	7,2	6,8	0,0	0,0	0,70
Total général	34 314 843	31 890 901	272,3	237,8	3 020,0	3 020,0	5,19

* La moyenne totale est fondée sur le total des 48 RAP pour Accords pluriannuels reçus, figurant à l'annexe I.

I.2 Raisons des retards de mise en œuvre de projet pour Accords pluriannuels et mesures prises

Plan de gestion de l'élimination des HCFC

Raisons des retards

7. Les agences ont remis 43 RAP pour Accords pluriannuels pour la phase I et quatre RAP pour la phase II des PGEH. Diverses causes aux retards de mise en œuvre de projet ont été avancées, dont : a) retard de la signature des accords en raison d'arrangements internes et de longs processus administratifs dans certains gouvernements pour l'approbation des tranches ; b) retard de la remise du rapport de vérification du délai nécessaire pour trouver une agence indépendante pour mener le processus de vérification, car le gouvernement restreignait l'accès des entreprises privées à ses documents ; c) retards liés à un faible décaissement des fonds (par exemple, problèmes avec la banque locale pour le transfert des fonds, décisions gouvernementales et retards dans le processus d'approvisionnement de certains équipements, etc.) ; et d) affectation par la pandémie de COVID-19 et par des facteurs externes (par exemple des catastrophes naturelles) de la mise en œuvre physique des activités de renforcement de la capacité, dont les activités de formation des techniciens, formation des agents des douanes et sensibilisation du public, prolongeant ainsi la durée de mise en œuvre des activités.

8. Dans de nombreux cas, des agences ont communiqué des retards associés aux entreprises et aux fournisseurs, tels que des retards dans la signature de l'accord entre le centre de récupération et le gouvernement en raison de problèmes techniques. La situation économique dans le pays a retardé la contribution des entreprises à l'achèvement des conversions. D'autres agences ont communiqué des retards dus à des prix supérieurs des identificateurs de SAO, à une faible disponibilité des hydrofluorooléfines (HFO), à des prix élevés sur le marché et aux difficultés liées à des problèmes techniques pour la manipulation de ces nouvelles substances.

9. Dans un cas, des faiblesses dans la conception du projet et la révision qui en a découlé ont mené à l'annulation d'activités concernant le secteur de la réfrigération et la climatisation dans le pays. Dans d'autres cas, des agences ont communiqué des difficultés techniques imprévues en termes de disponibilité, de tarification et de préparation de l'accord pour l'utilisation de HFO, qui ont pris plus que le délai initial déterminé pendant la phase de conception du projet.

10. En ce qui concerne la législation relative aux SAO, une agence a communiqué des retards dus à la présence de bromure de méthyle nécessitant l'approbation du Ministère de l'agriculture avant la mise en œuvre du système d'octroi de licences pour les SAO dans le pays. Le processus a pris trois ans, mais une approche de la mise en œuvre bien planifiée a été adoptée pour rattraper le retard. Dans d'autres cas, de petites et moyennes entreprises ont fait part de leur inquiétude en ce qui concerne l'adoption précoce de la technologie des HFO à cause du délai de parution des réglementations d'interdiction du HCFC-141b dans le secteur des mousses.

11. Des retards ont également été signalés pour des problèmes liés aux administrateurs des Bureaux nationaux de l'ozone² qui ont eu une incidence sur l'exécution des activités. Dans certains cas, la restructuration des unités nationales de l'ozone (UNO) a retardé le processus de remplacement des administrateurs des Bureaux nationaux de l'ozone.

12. Certains autres retards communiqués par les agences bilatérales et de mise en œuvre étaient dus à l'instabilité politique et aux changements institutionnels au sein de la structure du gouvernement ; et aux retards d'obtention des licences ou de l'approbation des autorités concernées pour l'importation et l'utilisation de frigorigènes et d'équipements inflammables.

² Tels qu'un taux élevé de roulement du personnel, une implication seulement à temps partiel et, dans quelques cas, le décès.

Mesures prises pour résoudre les retards de mise en œuvre

13. Les agences d'exécution ont traité les retards d'approbation de tranche par une meilleure communication et des réunions consécutives avec des représentants du gouvernement pour résoudre les problèmes administratifs et accélérer le processus d'approbation.
14. Les difficultés relatives à la préparation du rapport de vérification ont été résolues après une décision officielle qui permettait à l'agence d'exécution, de manière exceptionnelle, de faire appel à une entreprise agréée ou à un auditeur de vérification individuel.
15. Pour surmonter les problèmes liés au faible décaissement des fonds, les agences ont entrepris des consultations et une assistance plus rapprochées avec les pays et les missions sur le terrain, collaborant avec les administrateurs des Bureaux nationaux de l'ozone pour résoudre les problèmes faisant obstacle à la signature de l'accord. Elles ont également collaboré avec les administrateurs des Bureaux nationaux de l'ozone et les fournisseurs dans le pays pour réviser les plans de travail sur la base des exigences des entreprises.
16. Pour traiter les retards des entreprises et des fournisseurs, les agences d'exécution ont mené des missions sur le terrain et fourni une assistance technique aux autorités nationales de l'ozone et aux administrateurs des Bureaux nationaux de l'ozone. Elles ont tenu des réunions avec les entreprises locales avec l'assistance d'experts internationaux pour collecter des informations, organiser la livraison des équipements et réorganiser le calendrier et le plan de travail pour le projet afin d'atténuer l'incidence des retards sur l'achèvement des projets.
17. Dans le cas de l'adoption des HFO, de nombreuses réunions ont été tenues avec les fournisseurs et le ministère concerné du pays afin de garantir l'approvisionnement et de finaliser les accords. De plus, les UNO, les gouvernements et les agences ont tenu des réunions avec différentes entreprises du secteur de la mousse de polyuréthane et ont expliqué le processus aux parties-prenantes afin d'établir une compréhension commune. Les mesures prises ont aidé à recadrer le calendrier des projets de HFO.
18. En ce qui concerne les retards d'approbation des systèmes d'octroi de licences de SAO, les agences d'exécution ont signalé que les UNO avaient tenu plusieurs ateliers de renforcement de la capacité pour les agents des douanes, ainsi que des ateliers de formation aux bonnes pratiques d'entretien pour les techniciens d'entretien en réfrigération et climatisation afin d'appliquer le système d'octroi de licences et de quotas pour les HCFC. Ceci a été complété par des activités régulières de sensibilisation afin de fournir aux utilisateurs finaux des informations sur les technologies des solutions de remplacement des HCFC.
19. Pour compenser les retards de mise en œuvre dus à la pandémie de COVID-19, de nouvelles formes de réunions avec les parties-prenantes et d'activités de formation ont été mises en œuvre. Les activités prévues ont été redéfinies et, lorsque cela était possible, les cours et les ateliers ont fait l'objet d'une reconception pour avoir lieu virtuellement. De nouvelles méthodes de communication ont été mises en place, dont des vidéo-conférences, des conversations en ligne et la collaboration sur le Cloud.
20. Pour faciliter le remplacement des administrateurs des Bureaux nationaux de l'ozone, les agences d'exécution ont mené des missions dans les pays et assuré un suivi de près, conjointement avec les gouvernements, pour accélérer la nomination de nouveaux administrateurs des Bureaux nationaux de l'ozone. Ceci a été complété par l'exécution de programmes de renforcement de la capacité et la formation continue du personnel nouvellement nommé, afin de faciliter son intégration et de mieux soutenir la mise en œuvre des projets.
21. Dans le cas des changements politiques et institutionnels, les agences ont apporté leur aide pendant la période de transition pour créer des ponts entre les anciens et les nouveaux organismes en charge, elles ont mené des missions spécifiques et effectué des formations pratiques sur les objectifs du Protocole de Montréal. Dans un cas, afin de rattraper le retard de réception de l'approbation des autorités concernées, une modification des activités a été proposée par le pays et ensuite approuvée par le Comité exécutif.

Production de CFC*Raisons des retards et mesures prises*

22. Le projet relatif à la production de CFC a permis l'élimination précoce de la production de CFC, mais des difficultés sont survenues pendant la production de HCFC-22 comme substance de remplacement principale du CFC-12. L'agence a signalé que les usines utilisées pour la production de CFC étaient aussi utilisées pour la production de HCFC-22, mais que certaines matières premières manquaient. Ainsi, le budget non décaissé pour la main-d'œuvre a été affecté au suivi de la production des entreprises et aux coûts de gestion du projet. De plus, l'absence de documentation dans les usines a nécessité des entreprises qu'elles imposent un système obligatoire d'enregistrement quotidien et qu'elles le rendent disponible pour les besoins des audits. Ces éléments ont retardé l'achèvement du projet et la préparation du RAP.

I.3 Enseignements tirésPlans de gestion de l'élimination des HCFC*Mise en œuvre des projets*

23. Les enseignements tirés de la mise en œuvre des projets soulignent le rôle essentiel de la collaboration et la coopération entre les agences d'exécution, le gouvernement du pays et le secteur privé. Le renforcement de la capacité ainsi que les ateliers de formation et de sensibilisation contribuent positivement à la conformité au Protocole de Montréal.

24. La pérennité et la permanence de l'élimination des HCFC peuvent être garanties en renforçant les programmes de renforcement de la capacité et en fournissant des équipements aux associations de réfrigération et de climatisation, aux écoles de formation technique à la réfrigération et la climatisation et aux centres d'excellence. Des contrôles réguliers avec les agents des douanes et des formations et ateliers supplémentaires pour les importateurs/courtiers en douanes sont nécessaires pour souligner les meilleures pratiques et améliorer le processus de suivi des données.

25. D'autres aspects pourraient être améliorés pour une meilleure mise en œuvre. Les enseignements révèlent que la période de mise en œuvre des projets devrait être prolongée pour compenser les retards dus à des contraintes administratives.

26. Il est également noté que l'utilisation d'experts nationaux aide à s'assurer que les projets sont mis en œuvre en tenant bien compte du contexte national, en particulier en ce qui concerne la réalisation de révisions techniques des lignes directrices requises et des procédures normalisées.

Problèmes techniques

27. En ce qui concerne les problèmes techniques, dans un cas, l'agence d'exécution a indiqué que certains ateliers d'entretien ne disposaient pas des outils et équipements appropriés pour respecter les bonnes pratiques en raison du nombre limité de fournisseurs d'outils et d'équipements pour l'entretien dans le pays. Il est suggéré qu'un ensemble de critères soit élaboré pour identifier la sélection la plus fonctionnelle et efficace des contenus de formation, des lieux de formation et de la répartition des équipements pour soutenir la mise en œuvre du PGEH.

28. Dans d'autres cas, il a été signalé que les techniciens préféraient la performance des équipements à la manipulation sans danger des frigorigènes inflammables et aux fonctions de sécurité. Une formation continue aux précautions de sécurité pour la manipulation des frigorigènes inflammables est nécessaire.

29. Une agence bilatérale a indiqué que certains pays s'appuyaient sur le confinement pour réduire les fuites de frigorigène de l'équipement, pour surmonter le manque de technologies de remplacement et conserver la propriété de l'équipement.

Technologies de remplacement

30. En ce qui concerne la disponibilité des technologies de remplacement, une agence a indiqué que les informations scientifiques et techniques approfondies qui ont mené à la disponibilité de technologies de remplacement dans le secteur de la réfrigération et la climatisation avaient contribué au succès du projet. Il est suggéré que plus de ressources soient investies dans des produits innovants.

31. Dans certains pays, les enseignements tirés se rapportent : aux obstacles à l'adoption par le marché et aux prix élevés des technologies de remplacement ; à l'absence de fournisseurs et à l'utilisation d'équipements d'occasion et anciens comme solution de remplacement ; à l'absence de normes de sécurité et de lignes directrices pour les technologies de remplacement inflammables respectueuses du climat ; et aux différentes normes pour l'approbation selon les politiques des autorités délivrant les autorisations. La nécessité de la promotion de stratégies d'approvisionnement écologique pour réduire le prix des technologies à faible PRP a également été mentionnée.

Renforcement de la capacité

32. Dans certains pays, les programmes de renforcement de la capacité liés à la formation et à l'équipement des techniciens en réfrigération, ainsi que l'amélioration des compétences des agents des douanes, ont joué un rôle prépondérant dans le soutien à la mise en œuvre de l'élimination progressive des HCFC. Ces programmes de formation ont favorisé l'adoption des technologies de remplacement par de nombreuses parties-prenantes. De plus, le renforcement des compétences d'application des agents des douanes en poste aux points de contrôle a réduit le risque de commerce illicite des substances réglementées.

33. Dans un cas, l'agence a indiqué que le renforcement des compétences techniques nationales s'est avéré réussi pendant la pandémie de COVID-19. Il est suggéré d'approfondir la formation à l'élaboration et l'utilisation de nouvelles technologies au niveau national afin de réduire le recours à des experts internationaux.

34. Dans d'autres cas, pendant la formation des agents des douanes, l'UNO a joué un rôle crucial dans l'établissement d'un mécanisme de communication informelle avec les agents des douanes aux points de contrôle afin d'échanger des informations liées au contrôle des SAO. Les enseignements ont montré l'importance de l'adoption d'une approche exhaustive pour faciliter la collaboration avec les douanes en désignant un interlocuteur. Dans d'autres cas, l'existence d'un mémorandum d'entente entre différentes autorités s'est avérée pertinente pour le renforcement de la coopération entre les parties-prenantes nationales.

35. D'autres programmes de renforcement de la capacité dans les mécanismes de profilage des risques permettront aux pays ayant les connaissances nécessaires en profilage d'alerter les autorités au sujet des importations de SAO et de soutenir les agents des douanes pour l'inspection des expéditions de HCFC. Les programmes de formation pourraient être enrichis dans le cadre des activités de la phase II des PGEH, y compris la formation aux codes de bonne pratique dans le secteur de la réfrigération et la climatisation afin de permettre aux techniciens de manipuler les technologies émergentes. Une formation professionnelle est également nécessaire pour améliorer la maîtrise par les techniciens en réfrigération de compétences plus approfondies (par exemple, formation à l'utilisation sans danger des frigorigènes naturels, en particulier les hydrocarbures ; utilisation de HCFC-22 recyclé ; reconversion ; manipulation des frigorigènes inflammables ; etc.).

36. Il pourrait être avantageux d'améliorer les programmes de formation abordant les aspects juridiques des douanes et les réglementations environnementales en intégrant plus d'informations et d'études sur les économies d'énergie et le changement climatique. Les nouvelles études émergentes pourraient créer de nouvelles opportunités en encourageant la coopération entre le gouvernement d'un pays et le secteur privé.

37. Pour maintenir la pérennité des résultats de formation au titre de la phase II des PGEH, il pourrait s'avérer utile d'établir des programmes de suivi et d'application pour la certification correspondante des techniciens en réfrigération et climatisation. L'expérience passée pour la phase I

des PGEH dans certains pays a montré que de nombreux techniciens refusaient de participer à des formations volontaires ; il serait donc pertinent de mettre en place des exigences de système de certification qui rendraient la formation obligatoire pour les techniciens en réfrigération et climatisation.

38. L'identification de nouvelles installations appropriées de formation et de formateurs pourrait également être utile pour la phase II des PGEH. Les enseignements ont montré que, dans certains pays, les principaux obstacles à l'adoption de technologies à faible PRP était l'absence de centres de formation munis d'équipements spécialisés et de cours de formation. Ceci devrait être accompagné par l'amélioration continue des centres d'excellence établis pendant la mise en œuvre de la phase I des PGEH.

Sensibilisation du public

39. En ce qui concerne la sensibilisation du public, dans de nombreux cas, les activités de sensibilisation ont joué un rôle important dans la facilitation de l'adoption des mesures de réglementation requises et de politiques associées ; la promotion des objectifs du Protocole de Montréal en changeant l'état d'esprit des consommateurs à propos de l'achat de technologies de remplacement des HCFC à faible PRP et écoénergétiques ; et la promotion d'attitudes et de réponses positives de la communauté pour le soutien de la mise en œuvre des projets d'élimination progressive des HCFC.

40. Pour continuer à bénéficier des activités de sensibilisation du public, il est recommandé de : mener des programmes de sensibilisation utilisant des outils efficaces pour rassembler toutes les parties-prenantes, dont les personnes en charge de l'entretien, les techniciens, les importateurs, les détaillants et les utilisateurs finaux ; impliquer les secteurs de la réfrigération et la climatisation plus souvent dans des programmes stratégiques de sensibilisation ; et encourager le dialogue entre les parties-prenantes publiques et privées. Entre les autorités publiques et les autres parties-prenantes, les gouvernements pourraient élaborer plus de programmes de sensibilisation quant aux avantages de l'élimination des SAO, afin de faciliter l'adoption de mesures de réglementation.

Cadre politique et réglementaire

41. Dans certains pays, un cadre réglementaire et institutionnel efficace pour les systèmes d'octroi de licences et de quotas soutenu par une gestion et un suivi appropriés des substances réglementées a joué un rôle important dans l'élimination des HCFC.

42. Des réglementations supplémentaires sont prévues dans certains pays afin de réduire la dépendance aux HCFC, telles qu'une interdiction des importations d'équipements contenant des HCFC, la promotion des programmes de sensibilisation et d'incitation pour la mise en œuvre de solutions de remplacement exemptes de HCFC et à faible PRP.

43. Des incidents se sont produits en matière de contrôle des importations, par rapport au processus de déclaration et à la délivrance d'autorisations d'importations pour les expéditions de HCFC aux points de contrôle. Dans le cadre des enseignements tirés, la coordination et le renforcement de la communication entre les différents ministères est une étape stratégique pour éviter que des incidents similaires ne se produisent et pour renforcer les mesures de réglementation appliquées par les agents des douanes.

Production de CFC

44. L'agence a indiqué les causes du succès du projet relatif à la production de CFC. Il a été observé que la pérennité de l'élimination des CFC est due au contrôle et au lien entre consommation et production de SAO dès la phase initiale du projet. Sous la supervision étroite de l'agence, des entreprises et le gouvernement ont garanti une surveillance régulière de la production de CFC et sont parvenus à la conformité au Protocole de Montréal.

II. Résumé des informations des rapport individuels d'achèvement des projets

II.1 Vue d'ensemble des informations des rapports individuels d'achèvement des projets

45. Sur les 1 867 projets d'investissement terminés, les agences bilatérales et d'exécution ont remis 1 865 RAP, dont un a été reçu après la 92^e réunion, avant l'échéance de remise pour la 93^e réunion, avec deux RAP restant en suspens, comme indiqué dans le tableau 3.

Tableau 3. RAP remis pour des projets d'investissement

Agence	Terminé	Reçus avant la 92 ^e réunion	Reçus après la 92 ^e réunion	En suspens
Canada	2	2	0	0
France	13	13	0	0
Allemagne	20	20	0	0
Italie	11	11	0	0
Japon	6	6	0	0
Espagne	1	1	0	0
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	1	1	0	0
États-Unis d'Amérique	2	2	0	0
PNUD	899	899	0	0
ONUDI	454	451	1	2
Banque mondiale	458	458	0	0
Total	1 867	1 864	1	2

46. Sur les 1 292 projets ne portant pas sur des investissements terminés, les agences bilatérales et d'exécution ont remis 1 280 RAP, dont cinq ont été reçus après la 92^e réunion, avant l'échéance de remise pour la 93^e réunion, avec 12 RAP pour des rapports de vérification restant en suspens, comme indiqué dans le tableau 4.

Tableau 4. RAP remis pour des projets ne portant pas sur des investissements

Agence	Terminé	Reçus avant la 92 ^e réunion	Reçus après la 92 ^e réunion	En suspens
Canada	57	57	0	0
France	34	34	0	0
Allemagne	62	61	1	0
Japon	17	17	0	0
PNUD	303	301	0	2
PNUE	519	507	3	9
ONUDI	163	161	1	1
Banque mondiale	44	44	0	0
Autres	93	93	0	0
Total	1 292	1 275	5	12*

* Tous ces RAP en suspens sont associés à des rapports de vérification.

47. Les six RAP individuels (projets d'investissement et ne portant pas sur des investissements) reçus après la 92^e réunion avaient trait à trois catégories de projets : un projet d'investissement et cinq projets ne portant pas sur des investissements, ces derniers comprenant un projet de démonstration et quatre projets de vérification.

48. Les résultats cumulés pertinents pour le décaissement, l'élimination réelle et les durées et retards moyens de mise en œuvre des projets sont indiqués dans le tableau 5. Seuls deux RAP pour des projets d'investissement terminés sont en suspens, comme indiqué dans l'annexe V au présent document.

Tableau 5. Vue d'ensemble du budget, des SAO éliminées et des retards dans les projets individuels soumis après la 92^e réunion

Agence	Nombre de projets	Financement (\$ US)		Élimination (tonnes PAO)		Durée/retards moyens (mois)*	
		Approuvé	Décaissé	Approuvée	Réelle	Durée	Retards
Allemagne	1	30 000	30 000	0,0	0,0	4,07	-8,10
PNUE	3	90 000	65 500	0,0	0,0	32,47	8,10
ONUDI	2	1 826 561	1 480 198	0,0	0,0	52,25	32,98
Total	6	1 946 561	1 575 698	0,0	0,0	34,33	13,69

*La moyenne totale s'appuie sur le total des six RAP individuels reçus avant l'échéance de remise.

II.2 Raisons des retards et mesures prises

Projet d'investissement (1)

49. Le RAP relatif au projet d'investissement, traitant de la conversion de la fabrication de réfrigération commerciale, déclarait des retards liés à l'équipement. Il a été remarqué, pendant la phase de préparation, que les deux installations fabriquaient des types de produits différents pour la reconversion au R-290. Afin de résoudre ce problème, l'agence d'exécution a aidé les entreprises à adapter le système de distribution le plus pratique.

50. La pandémie de COVID-19 a également été mentionnée parmi les causes de retard. Des retards de lancement de la mise en œuvre du projet étaient dus à l'absence de clarté dans certains termes de l'accord, et d'autres à la rotation du personnel au sein de l'UNO. Dans le cadre des mesures prises pour atténuer l'incidence des retards, l'agence d'exécution a soutenu le nouveau personnel des deux entreprises avec les informations nécessaires pour accomplir efficacement le projet.

Projets ne portant pas sur des investissements (5)

Rapports de vérification (4)

51. Les RAP concernant les rapports de vérification se rapportaient aux retards dus à la pandémie de COVID-19. Le retard de mise en œuvre de la tranche a retardé le recrutement d'un consultant international pour le processus de vérification. Les restrictions en matière de déplacement ont également empêché la réalisation d'une mission dans le pays et une vérification virtuelle de la consommation de HCFC a été effectuée par un consultant international.

52. Dans un cas, un consultant indépendant local a été recruté pour le processus de vérification, qui a été effectué physiquement. Au titre du processus de vérification, la contrepartie nationale, à travers l'UNO, a soutenu le vérificateur et a facilité la collecte des données et la communication avec les parties-prenantes concernées.

Projet de démonstration (1)

53. Le projet de démonstration offrant une assistance technique aux entreprises pour l'élimination des refroidisseurs utilisant des CFC a connu des retards dus à l'approvisionnement et à des problèmes de sous-traitance. Certaines entreprises ont connu des difficultés à convertir leur équipement de refroidisseurs aux CFC à des solutions de remplacement sans CFC. Confrontées à la difficulté d'achat de CFC recyclés pour recharger les anciens refroidisseurs, évitant ainsi des coûts élevés d'installation, certaines entreprises sont devenues réticentes à remplacer les anciens refroidisseurs. Le processus de rédaction de nouveaux contrats pour les entreprises admissibles a entraîné des retards dans la mise en œuvre du projet. L'agence d'exécution, associée aux gouvernements, a rédigé un contrat de remboursement pour les entreprises admissibles pour le processus de remplacement des refroidisseurs aux CFC afin de compenser les retards de mise en œuvre.

II.3 Enseignements tirés³

Projet d'investissement

54. Pour le projet de reconversion, les enseignements tirés indiquent que les exigences de sécurité et la pérennité des équipements doivent être maintenus par la formation continue du personnel d'entretien. La conception de projet et une planification appropriée du budget doivent tenir compte de tout coût supplémentaire émergeant pendant le processus de mise en œuvre et affecter le montant nécessaire aux entreprises pendant le processus de reconversion.

Projets ne portant pas sur des investissements

Rapports de vérification

55. Pour la mise en œuvre des rapports de vérification, les enseignements tirés se rapportent au besoin d'améliorer le système d'octroi de licences et les procédures douanières. D'autres recommandations comprennent : l'octroi aux UNO de l'autorité d'attribuer des quotas annuels aux importateurs enregistrés selon les quotas annuels du pays ; la modification des réglementations pour promouvoir la récupération et la réutilisation des frigorigènes plutôt que des équipements de transport ; la tenue de programmes de renforcement de la capacité et de sensibilisation pour les techniciens ; et la facilitation de l'accès public aux informations en publiant des détails relatifs à des techniciens certifiés dans des journaux locaux et sur le site Web de l'UNO.

Projet de démonstration

56. Le projet de démonstration a permis de tirer des enseignements, notamment en ce qui concerne l'implication des parties-prenantes et le renforcement de la capacité. Les enseignements tirés ont montré qu'une consultation précoce et une implication directe des parties-prenantes pendant la phase de préparation du projet est un aspect clé de la pérennité des projets. En outre, il est important d'améliorer les compétences des utilisateurs finaux de refroidisseurs et de les sensibiliser pour permettre un remplacement efficace des refroidisseurs aux CFC restants par transfert de technologie et en formant les propriétaires de refroidisseurs à la gestion de l'énergie.

57. L'enseignement tiré des retards de mise en œuvre suggère de commencer par évaluer les sites opérationnels pour s'assurer qu'ils présentent les conditions nécessaires à la mise en œuvre du projet. Il suggère également de tenir compte de la situation économique d'un pays, ainsi que des coûts supérieurs de l'efficacité énergétique. Ceci doit être pris en considération lors de l'augmentation des incitations économiques pour le démontage d'anciens équipements et l'installation d'équipements neufs.

III. Compte rendu sur l'intégration des questions de genre dans les rapports d'achèvement des projets

58. Les formats existants pour la remise des RAP ne comprennent pas de section spéciale pour aborder l'intégration des questions de genre. Cependant, quelques agences ont réussi à fournir des informations à ce sujet, lorsqu'elles étaient disponibles, dans la section des commentaires, des enseignements tirés et de l'efficacité de la mise en œuvre.

59. Parmi les RAP pris en compte pour le présent rapport global, cinq rapports mentionnaient les questions de genre : trois RAP pour Accords pluriannuels à la phase II des PGEH, un sur la phase I du

³ Accès en ligne aux enseignements tirés des RAP individuels : <http://multilateralfund.org/pcrindividual/search.aspx>.

PGEH et un sur un projet individuel ne portant pas sur des investissements approuvé après la 85^e réunion.⁴

60. Deux RAP pour Accords pluriannuels ont indiqué la participation des femmes aux activités dans le secteur de la réfrigération et la climatisation et le rôle du gouvernement du pays dans l'encouragement de l'intégration des questions de genre et de la représentation des femmes dans ce secteur. Une agence a souligné la participation à égalité des sexes lors des réunions de parties-prenantes et des sessions de formation associées aux PGEH. Une étude genrée de la participation des femmes dans la mise en œuvre des obligations du Protocole de Montréal sera mise en œuvre lors des dernières tranches de la phase II du PGEH. Cette étude sera réalisée au niveau de l'industrie, dans la direction des entreprises ou organismes d'entretien, les sociétés civiles, les instituts de formation et au niveau de la prise de décisions et de l'élaboration des politiques. Le résultat de cette étude aidera à établir des actions prioritaires pour le futur.

61. Une autre agence a indiqué qu'une étude des questions de genre avait été menée pendant la mise en œuvre des activités. L'étude évaluait la parité des sexes dans le secteur de la réfrigération et la climatisation en cartographiant les postes en fonction des genres, soulignant d'éventuelles opportunités d'amélioration de l'équilibre des sexes, et identifiant des moyens d'encourager la participation des techniciennes (par exemple en créant un système de récompenses s'appuyant sur des critères de performance pour les techniciennes). Les résultats de cette étude ont été partagés et diffusés lors d'un atelier qui réunissait des techniciens en réfrigération et climatisation, des importateurs majeurs, des représentants des institutions publiques concernées et des agents des douanes.

62. L'APSE continuera à suivre les références à l'intégration des questions de genre dans les RAP. La communication d'information sur le genre est encore faible, mais elle s'améliore. Il est à noter que des informations ont été fournies même pour des projets qui n'étaient pas soumis à l'obligation de communication de la politique opérationnelle d'intégration des questions de genre du Fonds multilatéral.

IV. Autres problèmes

Améliorations dans la ponctualité de la remise des rapports d'achèvement des projets

63. L'APSE souhaite mettre en avant les tendances positives observées dans la remise des RAP par les agences bilatérales et d'exécution. Tous les RAP qui pouvaient être remis l'ont été dans les délais impartis ; pour les RAP qui n'ont pas pu être remis, les agences ont indiqué à l'APSE les raisons des retards, conformément à la demande, à temps pour la prise en compte dans le présent rapport global.

Dérogation des rapports de vérification pour le rapport d'achèvement des projets

64. Au titre de la révision en cours des formats, des processus et des outils de RAP, pour laquelle le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/93/11 fournit une mise à jour, l'APSE a consulté les agences bilatérales et d'exécution pour tenir compte de leurs expériences et de leur retour pour l'amélioration des problèmes concernant le RAP. Une étude a eu lieu pendant l'été 2023 et les résultats ont été partagés en interne avec le Secrétariat. En outre, une session de consultation a été organisée pendant la réunion de coordination inter-agences (RCIA) des 3 à 5 octobre 2023.⁵

65. En conséquence de ces consultations, il semble que les RAP pour les rapports de vérification n'apportent aucune nouvelle information, mais il est à noter que le format des RAP individuels n'est pas adapté aux caractéristiques des projets de vérification. Ainsi, à partir de 2024, l'unité d'évaluation ne demandera plus aux agences bilatérales et d'exécution de remettre des RAP pour les rapports de

⁴ Date après laquelle il convenait que les projets traitent des questions de genre en conformité avec la politique opérationnelle d'intégration des questions de genre du Fonds multilatéral approuvée par la décision 84/92. Pour les derniers développements, voir UNEP/OzL.Pro/ExCom/92/51.

⁵ MLF/IACM.2023/2/2

vérification. En conséquence, ceux-ci n'apparaissent pas dans l'annexe V des RAP individuels dus en 2024.

V. Recommandation

66. Le Comité exécutif pourrait envisager :

- (a) de prendre note :
 - (i) du rapport global d'achèvement de projet de 2023 (RAP) (partie II), contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/93/22 ;
 - (ii) que la remise d'un RAP pour l'assistance technique associée aux rapports de vérification ne sera plus exigée à partir de 2024 ;
- (b) de demander :
 - (i) aux agences bilatérales et d'exécution de remettre, à la 94^e réunion du Comité exécutif, les rapports d'achèvement des projets (RAP) pour Accords pluriannuels en suspens et des projets individuels ou d'exposer les raisons pour lesquelles ces rapports n'ont pu être remis ;
 - (ii) aux agences d'exécution principales et coopérantes de continuer à coordonner étroitement leur travail en finalisant leurs parts respectives des RAP pour faciliter la remise des rapports par l'agence d'exécution principale, en temps voulu ;
 - (iii) aux agences bilatérales et d'exécution de s'assurer, lors de la saisie des données pour les remises de RAP, de l'inclusion des informations pertinentes et utiles, dont les informations relatives au genre, et de la communication des enseignements tirés et des raisons des retards de mise en œuvre des projets pour leur utilisation dans les améliorations futures de la conception et la mise en œuvre des projets ; et
- (c) d'inviter toutes les parties impliquées dans la préparation et la mise en œuvre des accords pluriannuels et des projets individuels, en particulier le Secrétariat et les agences bilatérales et d'exécution, à tenir compte des enseignements tirés des RAP, le cas échéant.

Annexe I

**RAPPORTS D'ACHÈVEMENT DES PROJETS POUR ACCORDS PLURIANNUELS
REÇUS APRÈS LA 92^e RÉUNION ET PRIS EN COMPTE DANS LE
RAPPORT GLOBAL D'ACHÈVEMENT DES PROJETS DE L'ANNÉE 2023 (Partie II)**

	Pays	Secteur/titre de l'accord pluriannuel	Agence principale	Agence(s) coopérante(s)
1.	Argentine	Production de CFC	Banque mondiale	
2.	Arménie	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase II)	PNUD	PNUE
3.	Bahamas	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I)	PNUE	ONUDI
4.	Belize	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I)	PNUE	PNUD
5.	Bénin	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I)	PNUE	ONUDI
6.	Bosnie-Herzégovine	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I)	ONUDI	
7.	Brunéi Darussalam	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I)	PNUE	PNUD
8.	Tchad	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I)	PNUE	ONUDI
9.	Chili	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase II)	PNUD	PNUE/ONUDI
10.	Colombie	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase II)	PNUD	PNUE/Allemagne
11.	Comores	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I)	PNUE	
12.	Îles Cook	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I)	PNUE	
13.	Cuba	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I)	PNUD	
14.	Djibouti	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I)	PNUE	
15.	Érythrée	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I)	PNUE	ONUDI
16.	Eswatini	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I)	PNUE	ONUDI
17.	Éthiopie	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I)	PNUE	PNUD
18.	Fidji	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I)	PNUD	PNUE
19.	Gabon	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I)	PNUE	ONUDI
20.	Gambie	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I)	PNUE	ONUDI
21.	Guinée	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I)	PNUE	ONUDI
22.	Guinée-Bissau	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I)	PNUE	ONUDI
23.	Jamaïque	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I)	PNUD	PNUE
24.	Kiribati	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I)	PNUE	
25.	République démocratique populaire lao	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I)	PNUE	France
26.	Lesotho	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I)	Allemagne	
27.	Libéria	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I)	Allemagne	ONUDI

28.	Malawi	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I)	PNUE	
29.	Îles Marshall	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I)	PNUE	
30.	Micronésie (États fédérés de)	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I)	PNUE	
31.	République de Moldova	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase II)	PNUD	PNUE
32.	Nauru	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I)	PNUE	
33.	Niue	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I)	PNUE	
34.	Palaos	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I)	PNUE	
35.	Paraguay	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I)	PNUE	PNUD
36.	Région : Asie et Pacifique (Îles des pays insulaires du Pacifique)	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I)	PNUE	
37.	Rwanda	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I)	PNUE	ONUDI
38.	Sainte-Lucie	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I)	PNUE	ONUDI
39.	Samoa	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I)	PNUE	
40.	Sao Tomé-et-Principe	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I)	PNUE	
41.	Sierra Leone	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I)	PNUE	ONUDI
42.	Îles Salomon	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I)	PNUE	
43.	Tonga	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I)	PNUE	
44.	Tuvalu	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I)	PNUE	
45.	Ouganda	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I)	PNUE	ONUDI
46.	République unie de Tanzanie	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I)	PNUE	ONUDI
47.	Vanuatu	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I)	PNUE	
48.	Zimbabwe	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I)	Allemagne	

Annexe II

**RAPPORTS INDIVIDUELS D'ACHÈVEMENT DES PROJETS
REÇUS APRÈS LA 92^e RÉUNION ET
PRIS EN COMPTE DANS LE RAPPORT GLOBAL D'ACHÈVEMENT DES PROJETS DE
L'ANNÉE 2023 (Partie II)**

	Pays	Code	Agence	Intitulé du projet
1.	Bahamas	BHA/PHA/82/TAS/27	PNUE	Rapport de vérification sur la mise en œuvre du plan de gestion de l'élimination des HCFC
2.	Cambodge	KAM/PHA/84/TAS/38	PNUE	Rapport de vérification sur la mise en œuvre du plan de gestion de l'élimination des HCFC
3.	Mondial	GLO/REF/80/DEM/344	ONUDI	Projet mondial de remplacement de refroidisseurs
4.	Libéria	LIR/PHA/85/TAS/29	Allemagne	Rapport de vérification de la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC
5.	Mexique	MEX/REF/81/INV/04+	ONUDI	Reconversion de chaînes de fabrication de réfrigérateurs commerciaux à deux usines, avec le remplacement du HFC-134a et R-404A employés comme frigorigènes par du propane (R-290) et de l'isobutane (R-600a) chez Imbera
6.	Sainte-Lucie	STL/PHA/82/TAS/30	PNUE	Rapport de vérification sur la mise en œuvre du plan de gestion de l'élimination des HCFC

Annexe III

**RAPPORTS D'ACHÈVEMENT DES PROJETS POUR ACCORDS PLURIANNUELS EN
SUSPENS POUR UNE REMISE À LA 94^e RÉUNION**

	Pays	Secteur/titre de l'accord pluriannuel	Date finale d'achèvement	Agence principale	Agence(s) coopérante(s)
1.	Côte d'Ivoire	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I)	Déc-22	PNUE	ONUDI
2.	Géorgie	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I)	Déc-22	PNUD	
3.	Haïti	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I)	Déc-22	PNUE	PNUD
4.	Irak	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I)	Déc-21	PNUE/ONUDI	ONUDI
5.	Koweït	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I)	Jun-22	PNUE/ONUDI	ONUDI
6.	Niger	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I)	Déc-22	ONUDI/PNUE	PNUE
7.	Arabie saoudite	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I)	Déc-22	ONUDI/PNUE	PNUE/Japon
8.	Togo	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I)	Déc-22	PNUE	ONUDI

Annexe IV

**RAPPORTS D'ACHÈVEMENT DES PROJETS POUR ACCORDS PLURIANNUELS EN
SUSPENS
DUS PAR DÉCISION EN 2024**

	Pays	Secteur	Agence principale	Agence(s) coopérante(s)	Date finale d'achèvement	Date prévue de remise du RAP	Décision
1.	Afghanistan	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I)	PNUE	Allemagne/ONUUDI	Déc-22	Première réunion en 2023	87/6 c)
2.	Barbade	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I)	PNUE	PNUD	Déc-23	Jun-24	91/41 a)
3.	Botswana	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I)	PNUE	ONUUDI	Jun-23	Déc-23	90/23 d) i) et 91/14 b) i)
4.	Congo	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I)	PNUE	ONUUDI	Déc-23	Jun-24	91/41 a)
5.	Guinée équatoriale	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I)	PNUE	ONUUDI	Déc-23	Jun-24	90/32 a)
6.	Grenade	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I)	PNUE	ONUUDI	Déc-23	Jun-24	90/32 a)
7.	Libye	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I)	ONUUDI		Déc-23	Jun-24	82/75 e), 84/20 b), 86/26 b) et 91/14 b) ii)
8.	Mozambique	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I)	PNUE	ONUUDI	Jun-23	Déc-23	90/32 a)
9.	Myanmar	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I)	PNUE	ONUUDI	Déc-22	Jun-23	86/53 a)
10.	Macédoine du Nord	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I)	ONUUDI		Déc-23	Jun-24	88/40 a)
11.	Philippines	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase II)	ONUUDI		Déc-23	Première réunion en 2024	87/19 e), 90/17 c) ii) et 92/17 b)
12.	Somalie	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I)	ONUUDI		Jun-23	Déc-23	88/40 a) et 91/14 b) iii)
13.	Afrique du Sud	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I)	ONUUDI		Déc-23	Seconde réunion en 2024	91/41 a)

14.	Soudan	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase II)	ONUDI		Déc-23	Jun-24	88/60 a) et 91/14 b) iv)
15.	Uruguay	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase II)	PNUD		Déc-23	Première réunion en 2024	87/20 e) et 91/25 d) ii)
16.	Viet Nam	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase II)	BIRD	Japon	Déc-23	Jun-24	90/22 c) vi)
17.	Zambie	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I)	PNUE	ONUDI	Jun-23	Déc-23	90/23 d) ii)

Annexe V

**RAPPORTS INDIVIDUELS D'ACHÈVEMENT DES PROJETS EN SUSPENS
POUR REMISE À LA 94^e RÉUNION***

	Pays	Code	Agence	Date finale d'achèvement	Intitulé du projet
1.	Argentine	ARG/REF/81/INV/01+	ONUDI	Jun-22	Projet de reconversion pour le remplacement du HFC-134a par des frigorigènes à base d'isobutane (R-600a)/propane (R-290) dans la fabrication d'équipements de réfrigération domestique et commerciale chez Briket, Bambi et Mabe-Kronen
2.	Irak	IRQ/REF/57/INV/07	ONUDI	Jun-21	Remplacement du frigorigène CFC-12 par l'isobutane et l'agent de gonflage de mousse CFC-11 par le cyclopentane dans la fabrication de réfrigérateurs et de congélateurs-coffres à l'usine Light Industries Company

* Note : En conséquence de la révision en cours des RAP, des processus et des outils, l'unité d'évaluation n'exige plus la remise des RAP pour les projets de vérification. Seuls deux projets individuels sont donc en suspens pour la 94^e réunion, alors que 12 projets de rapport de vérification sont exemptés de l'exigence passée de RAP.